



Financer l'investissement
de nos collectivités

COMMUNIQUÉ DE PRESSE • 6 DECEMBRE 2017

L'AGENCE FRANCE LOCALE AUGMENTE SA SOUCHE OBLIGATAIRE 2024 DE 250 MILLIONS D'EUROS

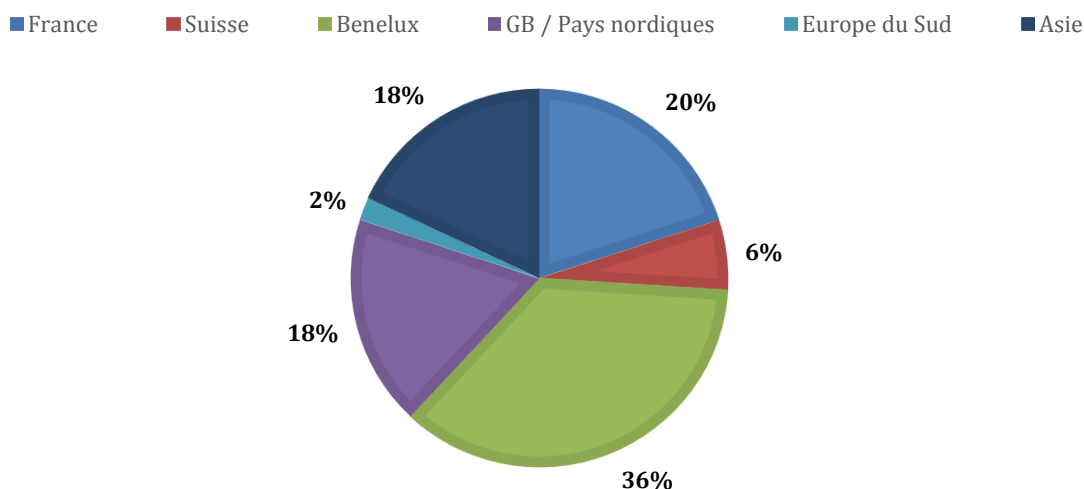
L'Agence France Locale annonce qu'elle vient d'émettre 250 millions d'euros sur le marché obligataire.

Le 28 novembre 2017, l'AFL a abondé sa souche obligataire arrivant à échéance le 20 juin 2024 d'un montant de 250 millions d'euros, portant ainsi la taille totale de cette émission à 750 millions d'euros.

Cette émission est la troisième opération syndiquée réalisée par l'AFL depuis le début de l'année, après un abondement de 250 millions d'euros de la souche 2023 en janvier dernier et d'une nouvelle émission benchmark à 7 ans de 500 millions d'euros en mai.

Cette émission, très bien reçue par les investisseurs, conforte la signature de l'AFL dans le marché de l'euro. La distribution géographique et la typologie des investisseurs qui ont pris part à cette émission gardent la même variété que lors des précédentes émissions, ce qui démontre un niveau de confiance élevée de ceux-ci dans le modèle de l'AFL comme dans la qualité de crédit des collectivités locales françaises.

RÉPARTITION PAR GÉOGRAPHIE

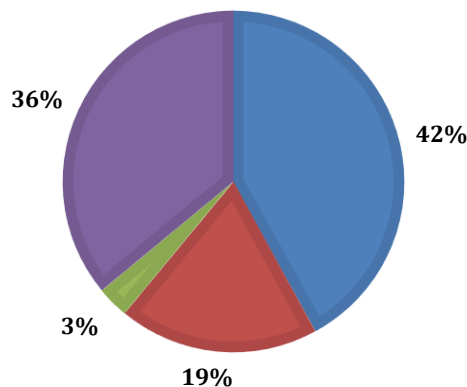




Financer l'investissement
de nos collectivités

RÉPARTITION PAR TYPE D'INVESTISSEURS

■ Banque centrales et institutions publiques ■ Gérants d'actifs ■ Assurances ■ Entreprises privées



À PROPOS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

- L'Agence France Locale est un nouveau modèle de banque créé en 2013 par et pour les collectivités pour simplifier l'emprunt. Réponse alternative à la question du financement des collectivités, l'Agence France Locale est un établissement de crédit qui œuvre pour une mission unique : financer l'investissement des collectivités membres, quelle que soit leur taille ou leur type.
- Elle est détenue par l'Agence France Locale - Société Territoriale, elle-même propriété exclusive des collectivités actionnaires. Les deux sociétés constituent le Groupe Agence France Locale. L'AFL-ST a en charge le pilotage et la gestion stratégique du Groupe.
- La mutualisation des besoins de financement de ses membres et leur qualité de crédit permet à l'AFL de lever des fonds sur les marchés financiers à des conditions attractives, qu'elle redistribue aux collectivités membres sous forme de prêts bancaires classiques.
- Plus d'information sur www.agence-france-locale.fr